

Code de vie Parent - Enfant

Le code de vie s'inscrit dans notre intention de créer un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, qui s'oppose à la violence sous toutes ses déclinaisons, favorisant ainsi le respect intégral de la personne physique et morale. **Cette politique sert de référence et est connue et appliquée par l'ensemble du personnel du Camp de jour Kéno.**

Il est à noter que la direction du Camp se réserve le droit de modifier les moyens ainsi que d'outrepasser l'ordre des procédures selon la gravité de la situation. De plus, l'application de ces règles se fait dès l'arrivée de l'enfant au Camp et ce, jusqu'à la fin de son séjour, peu importe le site fréquenté.

Règle 1 : Je m'engage à participer aux activités proposées par mon animateur.

- En ayant une attitude positive.
- En acceptant d'essayer de nouvelles activités.
- En gardant un bon esprit d'équipe en tout temps.

Règle 2 : Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles.

- En utilisant des mots appropriés pour parler aux autres.
- En ayant un comportement adapté à la vie de groupe (aucun geste déplacé).
- En évitant les gestes agressifs ou de violence (bousculade, pousser, jambettes, etc.).

Règle 3 : Je respecte les consignes de mon animateur et celles de tous les membres du personnel du Camp de jour, et ce, pour ma sécurité et celle des autres.

- En appliquant les règles et les directives qui encadrent toutes les activités.
- En mettant en pratique les consignes qui s'appliquent à tous les aspects de la vie quotidienne : déplacements en groupe, repas, collation, toilettes, etc.

Règle 4 : Je respecte mon environnement et le matériel.

- En utilisant correctement le matériel qui m'est confié.
- En prenant soin de mes effets personnels et de ceux des autres.
- En déposant les déchets dans les poubelles.
- En prenant soin de la nature qui m'entoure.

Règle 5 : Je respecte la consigne de distanciation physique et les mesures sanitaires exigées.

- Je conserve en tout temps une distance physique (1 mètre) avec les autres enfants du groupe et (2 mètres) avec mon animateur.
- Je me lave les mains lorsqu'un membre du personnel du Camp de jour me le demande.
- Je ne touche pas le matériel sans avoir la permission.

Objets interdits au Camp

Dans le but d'assurer la sécurité des enfants et des membres du personnel du Camp, ainsi que par souci d'équité envers tous, les articles prohibés suivants seront refusés dans les sacs à dos des enfants :

- Couteau, canif
- Cellulaire
- Cigarettes
- Crayons-feutres
- Tout matériel électronique de valeur (iPod, iPad, MP3, lecteur CD, jeux électroniques, etc.)
- Liquide en aérosol (y compris crème solaire et chasse-moustiques en aérosol)
- Friandises
- Allumettes, briquets

Il est à noter que si un enfant a l'un ou l'autre des objets ci-dessus dans son sac à dos, cet objet lui sera automatiquement retiré et sera conservé au bureau du coordonnateur.

Modalités d'application

L'animateur du Camp de jour est le premier responsable de la gestion de son groupe. En collaboration avec les autres membres du personnel du Camp formés à cet effet (coordonnateur, responsable de site et direction), il s'assure du respect du code de vie par tous les enfants de son groupe.

Selon les événements, lorsqu'un enfant ne respecte pas les règles du code de vie, tout le personnel du Camp de jour a autorité sur lui et ce, durant tout son séjour. Dans une telle situation, il est à noter qu'il existe une gradation dans l'application de conséquences (démarche connue par tous les membres du personnel) et que, selon la gravité et la fréquence d'un comportement, les conséquences demeurent à la discrétion de la direction.

Pour tout manquement, un rapport d'intervention sera complété par l'animateur de l'enfant. Il est à noter qu'un suivi sera effectué auprès des répondants de l'enfant chaque jour. Le coordonnateur, le responsable de site ou la direction les informera des interventions effectuées et de la suite des événements. Toutefois, en cas de manquements graves (ex. : violence, intimidation), les répondants auront la responsabilité de venir chercher leur enfant au Camp dans les plus brefs délais.

Code de vie inspiré de celui de l'École Hudon-Ferland et de l'École L'Étincelle / Trois-Saisons.